

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

16^e rencontre – 30 juin 2021
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim
M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invités :

MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-
sionnements
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles

Mot de la direction générale

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 15 juin 2021
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-31-4407 Service des ressources financières – école Les-Enfants-du-Monde – agrandissement et travaux connexes – appel d'offres 25-2931P – annulation de l'appel d'offres

- 5- A-31-4458 Service des ressources financières – école Bienville – remplacement des chaudières, plomberie et entrée électrique – phase 2 – appel d’offres 25-2963P – annulation de l’appel d’offres
- 6- A-31-4461 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la reprise du bâtiment le 10125, rue Parthenais et la construction d’une école primaire – appel d’offres 24-690P1 – attribution de contrat
- 7- A-31-4483 Service des ressources financières – nouvelle école Irénée-Lussier – appel d’offres 25-2973P – attribution d’un contrat
- 8- A-31-4490 Service des ressources financières – services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments et sur les chantiers – appel d’offres 24-687P – attribution d’un contrat
- 9- A-31-4491-A Service des ressources financières – services spécialisés de prises de relevés et mises à jour de fonds de plans (qualification 3^e année) – appel d’offres 24-561P – qualification 2021-2022
- 10- A-31-4500 Service des ressources financières – école Saint-Arsène – remplacement des réseaux d’égouts pluvieux – appel d’offres 25-2980P – attribution d’un contrat
- 11- A-31-4505 Service des ressources financières – fourniture de plans d’évacuation et de mesures d’urgence – appel d’offres 15-314P – attribution d’un contrat
- 12- A-31-4506 Service des ressources financières – école Lanaudière – réfection d’entrée d’eau et mise aux normes du vide sanitaire – AO-25-2982P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-4514 Service des ressources financières – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal – aménagement d’un atelier pour voitures électriques – appel d’offres 25-2985P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-4515 Service des ressources financières – récupération de papier et carton – appel d’offres 15-317P – exercice de la première option de renouvellement
- 15- A-31-4525 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction, de quincaillerie et d’autres articles connexes pour les écoles du CSSDM – appel d’offres 27-685P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-4530 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 27-680P – attribution d’un contrat

- 17- A-31-4541 Service des ressources financières – acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire /Antidote 10 français avec le réabonnement au programme de maintenance – avis 27-695T – attribution d'un contrat de gré à gré
- 18- A-31-4542 Service des ressources financières – acquisition d'équipements pédagogique numériques – entente 29-067R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales
- 19- A-33-1751-A Service des ressources matérielles – école Chomedey-de-Maisonnette – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation des sols et réfection de la cour d'école (projet : 187 029 740)
- 20- A-33-1752 Service des ressources matérielles – 8300, rue de Teck – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la chaussée de la cour d'école (projet : 303 C01 730)
- 21- A-33-1755-A Service des ressources matérielles – école Louis-Riel – résiliation d'un contrat de services professionnels dans le cadre du projet de réfection du stationnement et de réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 030 054 540)
- 22- A-33-1756 Service des ressources matérielles – école Saint-Étienne – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure (projet : 100 013 650)
- 23- A-33-1761-A Service des ressources matérielles – école Judith Jasmin – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet du plan directeur (projet : 158 005 770)
- 24- A-33-1762 Service des ressources matérielles – école Académie de Roberval – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre d'un lot de dégarnissage (Lot 1) (projet : 113 042 480)
- 25- A-33-1764-A Service des ressources matérielles – école Le Plateau – autorisation d'attribution de contrat de gré à gré – demande de modification de l'alimentation électrique de 200A à 1200A 347/600V dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement des systèmes électriques (projet : 196 024 220)
- 26- A-33-1765-A Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réfection des cours et de réhabilitation des sols (projet : 130 020 810)

27- Documents d'information :

- a) A-33-1753 Service des ressources matérielles – école Au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 011 019 380)
- b) A-33-1754 Service des ressources matérielles – école Saint-Ambroise annexe – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre d'un projet de maçonnerie (projet : 191 009 810)
- c) A-33-1757 Service des ressources matérielles – école Saint-Pascal-Baylon – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 069 011 590)
- d) A-33-1758 Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 1 (projet : 021 028 060)
- e) A-33-1759 Service des ressources matérielles – école-Saint-Jean-de-Matha – révision de l'estimation des honoraires professionnels pour des services professionnels en architecture dans le cadre du projet de rénovation de la finition intérieure et de l'enveloppe extérieure (projet : 212 012 550)
- f) A-33-1760 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – révision de l'estimation des honoraires professionnels pour l'accompagnement du CSSDM par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier (projet : 954 000 420)

28- Décisions prises hors rencontre

- a) A-29-2022 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

29- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 15 juin 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 15 juin 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.
La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service des ressources financières – école Les-Enfants-du-Monde – agrandissement et travaux connexes – appel d’offres 25-2931P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-4407 en date du 29 juin 2021
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l’agrandissement et les travaux connexes à l’école Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 4 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire admissible et conforme est *Hulix Construction (9160-5188 Québec inc.)* au montant de 42 487 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l’article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* qui permet de négocier le prix soumis avec le seul soumissionnaire admissible et conforme;

CONSIDÉRANT l’écart important entre le prix soumis et l’estimation des professionnels du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que, malgré les négociations, le prix demeure élevé et ne reflète pas un juste prix;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que ce financement ne peut couvrir les dépenses du projet à réaliser;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles ne recommandent pas d’attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relève provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2931P pour le projet d'agrandissement et les travaux connexes à l'école Les-Enfants-du-Monde;
- 2° de VERSER une compensation de 5 000 \$ au soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire.

5. Service des ressources financières – école Bienville – remplacement des chaudières, plomberie et entrée électrique – phase 2 – appel d'offres 25-2963P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4458, version corrigée en date du 30 juin 2021 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des chaudières, de la plomberie et de l'entrée électrique à l'école Bienville;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Norgéreq Itée* au montant de 4 047 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'écart entre l'estimation de la firme externe mandatée par le CSSDM et le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des ressources matérielles d'annuler l'appel d'offres et de représenter un nouvel appel d'offres à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT l'article 34 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* qui stipule que lorsque la décision de ne pas donner suite à un appel d'offres public est prise postérieurement à l'ouverture des soumissions, le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire reçoit, à titre de compensation et de règlement final pour les dépenses effectuées :

Pour une soumission dont le montant est de 1 000 000 \$ ou plus : 5 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2963P pour le projet du remplacement des chaudières, plomberie et entrée électrique – phase 2 de l'école Bienville et de PUBLIER un nouvel appel d'offres à l'automne 2021;
- 2° de VERSER une compensation de 5 000 \$ pour le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire.

6. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la reprise du bâtiment Le 10125, rue Parthenais et la construction d'une école primaire – appel d'offres 24-690P1 – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4461 en date du 19 juin 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la reprise du bâtiment Le 10125, rue Parthenais et la construction d'une école primaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues et que sept d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les sept soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la Mesure 50511;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du CSSDM 2021-2022 et aura une incidence sur la situation financière;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 200 000 M\$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Riopel Dion St-Martin inc. + BGLA inc.* en consortium pour des services professionnels en architecture pour la reprise du bâtiment Le 10125, rue Parthenais et la construction d'une école primaire. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – nouvelle école Irénée-Lussier – appel d'offres 25-2973P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4483 en date du 23 juin 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Tisseur inc.* au montant de 53 570 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 53 570 000 \$ plus taxes à *Tisseur inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments et sur les chantiers – appel d'offres 24-687P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4490 en date du 28 juin 2021
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services à exécution sur demande d'une ou de plusieurs firmes de professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments et sur les chantiers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 avril 2021;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois parmi les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint toutes les attentes minimales;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est basé sur une démonstration de la qualité minimale en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à la firme qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celle-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres firmes seront sollicitées en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

1. *Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.*
2. *Englobe Corp.*
3. *WSP Canada inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 2 329 770 \$ plus taxes à *Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.*, *Englobe Corp.* et *WSP Canada inc.* pour les services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments et sur les chantiers. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord des adjudicataires;

2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

9. Service des ressources financières – services spécialisés de prises de relevés et mises à jour de fonds de plans (qualification 3^e année) – appel d'offres 24-561P – qualification 2021-2022

Document déposé : Rapport A-31-4491-A en date du 29 juin 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification a été publié afin de créer un répertoire de prestataires de services spécialisés pour assister le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) dans sa mission de prise de relevés et mise à jour des fonds de plans de chacun des bâtiments de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 27 avril 2021 pour l'ouverture de la banque pour une troisième année;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que la seule offre de services reçue a été évaluée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* et qu'elle a été déclarée acceptable puisqu'elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les sources de financement mentionnées au rapport;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera puisée à même le budget de fonctionnement, et qu'un budget de 300 000 \$ pour l'année 2021-2022 sera présenté dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* à l'annexe F *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement du CSSDM*, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50620 - *Maintien d'actifs immobiliers 2021-2022*, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'INSCRIRE le prestataire de services suivant au répertoire des entreprises qui assisteront le CSSDM dans les prises de relevés et les mises à jour de fonds de plans, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2021 jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire le 30 juin 2022 :
 - *Dallaire groupe-conseils inc.*

10. Service des ressources financières – école Saint-Arsène – remplacement des réseaux d'égouts pluvieux – appel d'offres 25-2980P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4500 en date du 28 juin 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des réseaux d'égouts pluviaux à l'école Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe Centco inc.*, au montant de 2 290 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (RCTC), le montant négocié est de 1 980 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP, l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (RCTC) et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles propose d'évaluer les options et meilleures options permettant de d'établir une stratégie pour éventuellement lancer un nouvel appel d'offres afin d'obtenir des soumissions plus réalistes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 34 du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, le CSSDM doit verser une compensation de 5 000 \$ au soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles ne recommandent pas d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2980P pour le remplacement des réseaux d'égouts pluviaux à l'école Saint-Arsène;
- 2° de PAYER une compensation de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire et seul soumissionnaire conforme, *Le Groupe Centco inc.*

11. Service des ressources financières – fourniture de plans d'évacuation et de mesures d'urgence – appel d'offres 15-314P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4505 en date du 28 juin 2021
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture de plans d'évacuation et de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Prudent Mesures d'urgence et Sécurité Civile inc.* au montant de 148 498 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 148 498 \$ plus taxes à *Prudent Mesures d'urgence et Sécurité Civile inc.* pour la fourniture de plans d'évacuation et de mesures d'urgences;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – école Lanaudière – réfection d'entrée d'eau et mise aux normes du vide sanitaire – appel d'offres 25-2982P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4506 en date du 28 juin 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de l'entrée d'eau et la mise aux normes du vide sanitaire à l'école Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Jessiko inc.* au montant de 355 988,25 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 355 988,25 \$ plus taxes à *Construction Jessiko inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'entrée d'eau et la mise aux normes du vide sanitaire à l'école Lanaudière;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – aménagement d'un atelier pour voitures électriques – appel d'offres 25-2985P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4514 en date du 29 juin 2021
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'aménagement d'un atelier pour voitures électriques à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe St-Lambert* au montant de 221 933 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par la réserve MAO centralisée pour la formation professionnelle et, par conséquent, qu'elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 221 933 \$ plus taxes à l'entrepreneur LE GROUPE ST-LAMBERT, pour l'aménagement d'un atelier pour voitures électriques à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – récupération de papier et carton – appel d'offres 15-317P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4515 en date du 22 juin 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la récupération de papier et carton, un contrat a été attribué le 8 juillet 2020 à l'entreprise 9399-1156 Québec inc. pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le montant maximal du bon de commande pour l'entente initiale du contrat a été atteint;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services 9399-1156 Québec inc. a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme sa volonté de renouveler l'entente avec 9399-1156 Québec inc. pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de 9399-1156 Québec inc. est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat avec 9399-1156 Québec inc. pour la récupération de papier et carton, pour un montant de 56 660 \$ plus taxes. Cette entente pourra être reconduite pour une deuxième année, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

15. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction, de quincaillerie et d'autres articles connexes pour les écoles du CSSDM – appel d'offres 27-685P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4525 en date du 28 juin 2021
de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour fournir sur demande des matériaux de construction, de quincaillerie et d'autres articles connexes aux écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui autorisent la négociation de prix lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est *Matériaux Pont Masson inc.* au montant négocié de 588 021,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 588 021,77 \$ plus taxes à *Matériaux Pont Masson inc.* pour la fourniture sur demande des matériaux de construction, de quincaillerie et d'autres articles connexes pour les écoles du CSSDM.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d'offres 27-680P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4530 en date du 28 juin 2021
de M. Abdellaziz Aitamir et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour le matériel de couvre-plancher;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Tapis Solution inc.* au montant de 196 942 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 60 493,30 \$ plus taxes à *Tapis Solution inc.* pour la fourniture du matériel de couvre-plancher. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 65 501,40 \$ plus taxes et pour la deuxième option de renouvellement est de 70 947,30 \$ plus taxes. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 196 942 \$ plus taxes.

17. Service des ressources financières – acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire / *Antidote 10 français* avec le réabonnement au programme de maintenance – avis 27-695T – attribution d'un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4541 en date du 25 juin 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention a été publié en vue de conclure un contrat pour l'acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire *Antidote 10 français* avec le réabonnement au programme de maintenance;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par le Service des technologies de l'information pour identifier un logiciel répondant à des critères spécifiques de performance;

CONSIDÉRANT qu'aucune manifestation d'intérêt n'a été transmise au Bureau des approvisionnements à l'expiration du délai pour la présentation d'une réponse à l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT que la firme *Druide informatique inc.*, avec le logiciel *Antidote 10* bilingue est le seul fournisseur en mesure de répondre aux besoins du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l'information recommandent d'attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 181 974 \$ plus taxes à *Druide informatique inc.*, pour l'acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire *Antidote 10 français* avec le réabonnement au programme de maintenance. Ce contrat sera en vigueur pour une année scolaire à partir du 1^{er} juillet 2021 avec la possibilité de renouveler l'entente pour les années 2022-2023 et 2023-2024 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le bon de commande pour la fourniture du logiciel *Antidote 10*;

- 4° de PUBLIER par le Bureau des approvisionnements ce contrat sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO);
- 5° de TRANSMETTRE, par le Bureau des approvisionnements l'annexe 2, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours.

18. Service des ressources financières – acquisition d'équipements pédagogique numériques – entente 29-067R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4542 en date du 25 juin 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l'adhésion à des regroupements d'achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT l'invitation faite au CSSDM par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de joindre le regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements pédagogiques;

CONSIDÉRANT qu'un mandat conditionnel à l'autorisation du dirigeant du CSSDM a été transmis au CAG afin de permettre la participation du CSSDM à l'appel d'offres publié;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 96 et 99 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l'information recommandent de se joindre à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ADHÉRER au regroupement d'achats 2021-7542-01 mis sur pied par le CAG pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, pour un montant approximatif de 1 056 036,51 \$ plus taxes. Cette entente sera valide pour un (1) an à compter du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 sans possibilité de renouvellement;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du mandat d'achat compris dans les documents d'adhésion au regroupement d'achats et les autres documents nécessaires à la participation à l'appel d'offres dans le cadre du regroupement d'achats du CAG.

19.

Service des ressources matérielles – école Chomedey-de-Maisonneuve –
révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet
de réhabilitation des sols et réfection de la cour d'école (projet : 187 029 740)

Document déposé : Rapport A-33-1751-A en date du 11 juin 2021
de M. Olivier Ménard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que des services professionnels sont requis pour la réalisation du projet lié à la réfection du stationnement et de la cour de l'école Chomedey-de-Maisonneuve, située au 1860, ave. Morgan, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le contrat a été attribué à la firme *Bergeron Bouthillier architectes Inc.* par un processus d'attribution de contrat par rotation parmi les firmes se trouvant dans le répertoire de firmes d'architectes qualifiées pour des mandats de maintien d'actifs (appel d'offres 24-538P);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Bergeron Bouthillier architectes inc.* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réhabilitation des sols et réfection de la cour d'école de l'école Chomedey-de-Maisonneuve.

20.

Service des ressources matérielles – 8300, rue de Teck – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la chaussée de la cour d'école (projet : 303 C01 730)

Document déposé : Rapport A-33-1752 en date du 23 juin 2021
de Mme Charlotte Clement concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que des services professionnels sont requis pour la réalisation du projet lié à la rénovation de la chaussée de la cour de l'école Saint-Justin annexe temporaire, située au 8300, rue de Teck, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le contrat a été attribué à la firme *Architecture EVOQ inc.* par un processus d'attribution de contrat par rotation parmi les firmes se trouvant dans le répertoire de firmes d'architectes qualifiées pour des mandats de maintien d'actifs (appel d'offres 24-538P);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Architecture EVOQ inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de rénovation de la chaussée de la cour d'école au 8300, rue de Teck.

21.

Service des ressources matérielles – école Louis-Riel – résiliation d'un contrat de services professionnels dans le cadre du projet de réfection du stationnement et de réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 030 054 540)

Document déposé : Rapport A-33-1755-A en date du 28 juin 2021
de Mme Audrey Siméon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Équipe Laurence inc.* à la suite de l'appel d'offres public 24-663P2 et visant à la surveillance des travaux de réfection et de réhabilitation des sols du stationnement de l'école secondaire Louis-Riel, située au 5850, avenue de Carignan, à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'école Louis-Riel est visée par un potentiel projet ESE lot 3 (projet d'efficacité énergétique avec économies garanties) qui pourrait possiblement intégrer un concept complet (entrée électrique et chaufferie) en 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'entrée électrique et son massif se situent dans la zone du projet de stationnement;

CONSIDÉRANT que le manque d'information concernant la future chaufferie de l'école ne permet pas d'effectuer des choix éclairés dans la conception de la nouvelle entrée électrique;

CONSIDÉRANT la légitimité du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de résilier un contrat en vertu de l'article 5.26 des clauses de l'appel d'offres 24-633P2;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire ne réclamera aucune somme en lien avec cette résiliation;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RÉSILIER le contrat de service liant la firme *Équipe Laurence inc.* et le Centre de services scolaire de Montréal au regard de la surveillance des travaux de réfection et de réhabilitation des sols – phase 2 de l'école secondaire Louis-Riel;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à entreprendre toutes les démarches nécessaires devant donner plein effet à la présente résiliation du contrat.

22.

Service des ressources matérielles – école Saint-Étienne – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure (projet : 100 013 650)

Document déposé : Rapport A-33-1756 en date du 18 juin 2021
de Mme Pamela Alcantara concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction MB (2014) inc.* pour la rénovation de l'enveloppe extérieure de l'école Saint-Étienne, située au 5959 avenue Christophe-Colomb à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Ouellet architecte inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation de l'enveloppe extérieure de ladite école;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires nécessaires et détaillés au présent rapport;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction MB (2014) inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure de l'école Saint-Étienne;

- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Ouellet architecte inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure de l'école Saint-Étienne.

23. Service des ressources matérielles – école Judith Jasmin – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet du plan directeur (projet : 158 005 770)

Document déposé : Rapport A-33-1761-A en date du 22 juin 2021 de M. José Camirand Simoneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.* pour le projet d'agrandissement de l'école Judith-Jasmin, située au 4575 avenue Mariette, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dû à des imprévus et des ajustements en conception;

CONSIDÉRANT des coûts supplémentaires pour des travaux en accélérés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir le supplément de financement requis de la part du MEQ dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale, la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement et que, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de projet d'agrandissement de l'école Judith-Jasmin.

24. Service des ressources matérielles – Académie de Roberval – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre d'un lot de dégarnissage (Lot 1) (projet : 113 042 480)

Document déposé : Rapport A-33-1762 en date du 22 juin 2021 de M. Richard Farley concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Démolition et Excavation Demex inc.* pour le Lot de dégarnissage de l'Académie de Roberval, située au 1370, rue de Castelnau Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires de déneigement dû au début tardif du chantier et de sa prolongation au-delà de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT la mise en place d'unités de chauffage temporaire louées et des ravitaillements requis pour les conditions d'hiver;

CONSIDÉRANT la décontamination de l'amiante contenu dans le Bloc C;

CONSIDÉRANT des frais généraux ainsi que du cautionnement et des assurances additionnelles de l'entrepreneur pour la prolongation du chantier du lot 1;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de mesure 50631 - Remplacement d'un bâtiment (PQI 2020-2030), et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de payer à l'entrepreneur *Démolition et Excavation Demex inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport et associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du dégarnissage préparatif requis pour la réhabilitation majeure de l'Académie de Roberval.

25. Service des ressources matérielles – école Le Plateau – autorisation d’attribution de contrat de gré à gré – demande de modification de l’alimentation électrique de 200A à 1200A 347/600V dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement des systèmes électriques (projet : 196 024 220)

Document déposé : Rapport A-33-1764-A en date du 29 juin 2021
de M. Ernest Mafouo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation actuelle du projet où les travaux de construction sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que le bâtiment utilisera l’électricité comme unique source d’énergie afin d’alimenter entre autres, le chauffage, la ventilation, l’eau chaude domestique, etc.;

CONSIDÉRANT qu’Hydro-Québec est l’unique fournisseur pouvant offrir le service de raccordement au réseau souterrain moyenne tension;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l’article 201 de la *Loi sur l’instruction publique*, lequel prévoit que le directeur général assure la gestion courante des activités et des ressources du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du ministère de l’Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d’AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles pour attribuer à *Hydro-Québec* un contrat de gré à gré pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement des systèmes électriques de l'école Le Plateau.

26. Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réfection des cours et de réhabilitation des sols (projet : 130 020 810)

Document déposé : Rapport A-33-1765-A en date du 30 juin 2021
de Mme Hadjer Bitam concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Charex inc.* pour la réfection des deux cours ainsi que pour la réhabilitation des sols de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, située au 4245 rue Berri, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *DKA Architectes inc.* pour les services professionnels liés à la réfection des cours et la réhabilitation des sols de ladite école;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires dus aux mesures sanitaires, aux mesures temporaires à instaurer en raison du ralentissement de l'industrie de la construction et aux imprévus de chantier;

CONSIDÉRANT le report de certains travaux à l'été 2021 et l'effet sur les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Charex inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection des cours et de la réhabilitation des sols de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *DKA Architectes inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection des cours et de la réhabilitation des sols de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine.

27. Documents d'information :

- a) A-33-1753 Service des ressources matérielles – école Au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 011 019 380)
- b) A-33-1754 Service des ressources matérielles – école Saint-Ambroise annexe – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre d'un projet de maçonnerie (projet : 191 009 810)
- c) A-33-1757 Service des ressources matérielles – école Saint-Pascal-Baylon – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 069 011 590)
- d) A-33-1758 Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 1 (projet : 021 028 060)
- e) A-33-1759 Service des ressources matérielles – école-Saint-Jean-de-Matha – révision de l'estimation des honoraires professionnels pour des services professionnels en architecture dans le cadre du projet de rénovation de la finition intérieure et de l'enveloppe extérieure (projet : 212 012 550)

28. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT qu'un rapport soumis à la directrice générale par intérim pour décision a été inscrit après la rencontre décisionnelle du 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2022 en date du 14 juin 2021
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER à Mme Mireille Langlois, directrice de l'école La Mennais, un congé à temps plein sans traitement pour soutien d'un membre de la famille, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

29. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 11 heures.

Secrétariat général – 27 août 2021